CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE valables du 01/11/10 au 31/10/11

PREAMBULE : La présente brochure a pour vocation d'informer les clients, préalablement à la signature de leur contrat, du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du contrat. Les informations relatives aux séjours figurant dans la brochure, bien qu'ayant été vérifiées, peuvent avoir été l'objet d'erreurs typographiques et ne constituent pas un engagement contractuel. Seules les mentions figurant sur le bulletin d'inscription feront foi.
Par ailleurs, l'illustration de la brochure a amené l'utilisation de nombreuses photographies figurant en tête de page ou sur les extérieurs de pages, et dépourvues d'explications : celles-ci ne sauraient être perçues comme se rapportant directement aux textes contigus et ne doivent être envisagées qu'en tant qu'illustrations d'un contexte général, à savoir celui de la destination. De manière générale, les photographies et illustrations, autres que les photographies d'hôtels sont présentées à titre artistique et informatif et ne sont en aucun cas contractuelles. EXOTISMES se réserve expressément la possibilité d'apporter des modifications aux informations relatives aux prix et au contenu des forfaits et des séjours proposés, dans les conditions définies au chapitre "Modifications éventuelles des programmes et des prix". Par ailleurs, tout élément naturel, quelle que soit son importance (tel que intempéries, marées, vents violents…), et de nature à modifier en tout ou partie les prestations proposées :
- soit en mettant l'hôtelier dans l'impossibilité de respecter scrupuleusement les termes de la brochure
- soit en entraînant une discordance entre l'illustration de la brochure et la réalité du moment

ne pourra, en raison de son caractère imprévisible, voire même irrésistible, entraîner une mise en cause directe ou indirecte d'EXOTISMES.

1. FORFAIT :

EXOTISMES propose à ses clients des voyages à forfait, pour individuels et pour groupes, des "cotations sur mesure" avec prestations diverses. Les prestations incluses et non incluses dans les prix sont mentionnées en détail par produit dans les pages "Tarifs". Les réductions ou offres spécifiques mentionnées dans la brochure ne sont pas cumulables avec d'autres réductions ou offres promotionnelles ponctuelles, s'agissant dès lors de deux produits différents.
Le Paiement intégral du forfait est dû avant le départ.
Tout client ayant réservé son voyage à forfait antérieurement à la date de l'offre promotionnelle relative au même produit ne pourra prétendre un remboursement, avoir ou dédommagement.
Aucune assurance n'est incluse dans le forfait. Une assurance multirisques moyennant supplément vous est proposée (voir chapitre assurance).

2. MODIFICATION DU FORFAIT :

GENERALITES : "EXOTISMES" répond du bon déroulement du voyage sans toutefois qu'elle puisse être tenue pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait de tiers. Néanmoins, même dans ces dernières hypothèses, le voyagiste s'efforcera de rechercher des solutions propres à surmonter les difficultés apparues. Dans le cas où EXOTISMES serait contrainte de modifier sur des éléments essentiels le déroulement du voyage ou du séjour, une fois celui-ci commencé du fait de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, les prestations non exécutées et non remplacées seront remboursées dès le retour du voyageur. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.
Bon à savoir : N'hésitez pas à contacter nos représentants pour tout renseignement ou problème. Ils sont responsables de vos réservations et doivent être informés de toute modification ou annulation quelle qu'en soit la cause.
Attention : Suite à une difficulté indépendante de notre volonté entraînant une modification des prestations, aucun courrier de réclamation ne sera pris en considération si, sur place, le client n'a pas pris la précaution d'effectuer les deux démarches suivantes :

- informer notre correspondant des difficultés
- exiger de la personne ou du service approprié (loueur où hôtelier) un certificat attestant des difficultés survenues

Par ailleurs, EXOTISMES ne saurait être confondue avec ses prestataires qui conservent, en tout état de cause, à l'égard de tout voyageur, leurs propres conditions générales ainsi que les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale, ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions une limitation de responsabilité. Nous ne pourrions être, de ce fait, tenue responsable des défaillances de nos prestataires qui annuleraient ou modifieraient un circuit ou un séjour ou une croisière pour des raisons techniques. En outre, les informations concernant des activités organisées par des prestataires extérieurs et réservés sur place sont données à titre indicatif. Leur organisation et les conséquences de toutes modifications ou annulation relèvent de la responsabilité exclusive des prestataires locaux concernés.

2.1 - MODIFICATIONS PROVENANT D'EXOTISMES :

Avant le départ :
1- Modification éventuelle du prix : "EXOTISMES" se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix tant à la hausse qu'à la baisse afin de tenir compte des variations :

- du coût des transports lié notamment au coût du carburant
- des redevances et taxes afférentes aux prestations proposées telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, taxes de l'aviation civile dîte taxe de solidarité dans les aéroports et les ports.
- des taux de change du dollar américain appliqués au voyage ou séjour considéré.

Ces variations seront répercutées intégralement sur le prix total du voyage.
Une telle modification ne pourra intervenir moins de 30 jours avant la date de départ fixée.
2- Modification éventuelle du voyage : Le séjour ou voyage peut être modifié sans préavis en raison d'impératifs locaux indépendants de la volonté et du fait d'EXOTISMES (événements politiques, grèves, conditions climatiques exceptionnelles, annulation de vols intérieurs, etc…). De plus la brochure étant imprimée de nombreux mois à l'avance, les prestations proposées peuvent être sujettes à des modifications.
3- Conséquences des modifications du voyage et du prix :
Dans l'hypothèse d'une éventuelle modification substantielle du Forfait et/ou du prix dans les conditions ci-dessus définies (1), EXOTISMES s'engage à en avertir ses clients par lettre recommandée avec accusé de réception le plus rapidement possible et, au plus tard 30 jours avant la date de départ prévue dans l'hypothèse d'une modification de prix, et 15 jours avant la date de départ prévue dans l'hypothèse d'une modification du Forfait.
En pareil cas, les clients auront la possibilité, soit de résilier leur contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de l'émission de la lettre les informant des modifications, le cachet de la poste faisant foi et d'obtenir sans aucune pénalité le remboursement immédiat et total des sommes versées soit d'accepter la modification du forfait proposé. Dans cette éventualité, un avenant précisant les modifications apportées au contrat sera alors signé. Toute diminution de prix viendra en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client. Si toutefois, le paiement a été entièrement effectué par le client et qu'il excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu sera restitué sans qu'aucune retenue ne soit effectuée.
Enfin, tout voyage à forfait annulé qui sera souscrit ultérieurement sur une nouvelle brochure avec une grille tarifaire différente ne pourra se voir appliquer les prix fixés lors de l'annulation.
Après le départ : Dans l'hypothèse où, après le départ EXOTISMES se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter un ou plusieurs éléments essentiels du Contrat, elle s'engage à faire tout son possible pour proposer des prestations en remplacement des prestations initialement prévues et à supporter intégralement le surcoût éventuel de ces nouvelles prestations.
Si les nouvelles prestations étaient d'un coût inférieur à celles initialement prévues et réglées par le client, la différence de prix lui en serait intégralement remboursée dès son retour.
Dans l'hypothèse où EXOTISMES serait dans l'impossibilité de proposer des prestations de remplacement ou si le client les refusait pour des raisons valables, il sera proposé à celui-ci sans supplément de prix, des titres de transports assurant son retour vers le lieu de départ ou vers un autre lieu qu'il aura librement accepté et cela dans des conditions équivalentes tant de qualité que de prix.

2.2 - PROVENANT DU VOYAGEUR :

Avant le départ, toute modification du fait du voyageur entraînera les frais suivants :

- à 30 jours et plus avant le départ :	16 € par personne
- de 29 à 21 jours avant le départ :	38 € par personne
- de 20 à 8 jours avant le départ :	80 € par personne
- moins de 7 jours avant le départ :	se référer au barème des frais d'annulation.

Toute modification du titre de transport pour une raison quelconque (nom erroné, rajout ou suppression de préacheminement ou post-acheminement, etc...) sera facture 80 € par billet/100 € par billet pour la compagnie Air France. Tout changement de date est considéré comme une annulation.
Après le départ, le renoncement à l'un de nos services inclus dans un circuit ou un forfait donné, ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir. De même, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, interrompt ou modifie son séjour pour quelque raison que ce soit.
Le voyageur ne peut, sauf accord préalable de l'organisateur, modifier le déroulement de son voyage. Les frais de modification non autorisés resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié du fait de ces modifications.
En cas de modification acceptée par l'organisateur, son représentant local fera signer un document constatant celle-ci et intitulé "BULLETIN D'INTERVENTION". Le refus de signature par le client du "BULLETIN D'INTERVENTION" entraînera le maintien intégral du forfait initial.

3. PROLONGATION DU FORFAIT :

Les séjours sont de date à date, cependant ceux-ci peuvent être prolongés sur place.

- Prolongation du fait du client : Dans l'éventualité où le client entend prolonger son séjour et dans la mesure des disponibilités du ou des hôtels, cette prolongation sera possible.

Le client devra dès lors effectuer lui même toutes démarches auprès du représentant local d'EXOTISMES, procéder au règlement sur place des prestations souhaitées et intervenir auprès de la ou des compagnies aériennes afin de faire différer son départ. EXOTISMES ne devant être tenue de quelconques obligations, celles-ci cessant à la date de la fin du forfait, tel que fixé dans le contrat.
EXOTISMES, dès lors ne pourrait voir sa responsabilité engagée en cas :

- d'impossibilité de prolongation de séjour du fait du ou des hôtels
- de tarifs différents de ceux figurant sur la brochure s'agissant de tarifs négociés
- d'impossibilité de prolongation de séjour du fait du ou des transporteurs aériens
- de prestations non effectuées.
- Prolongation indépendante de la volonté du client et d'EXOTISMES : En cas d'événements dits "de force majeure" tels que grèves, conditions climatiques exceptionnelles, etc… EXOTISMES s'efforcera toutefois de proposer une solution commerciale en vue de satisfaire le client.

Dans l'éventualité ou la prolongation entraînerait l'obligation d'avoir recours aux services d'hôteliers, EXOTISMES ne pourrait être tenue pour responsable de tarifs appliqués différents de ceux figurant sur la brochure.
Si toutefois, à titre commercial et exceptionnel, EXOTISMES décidait d'offrir au client une ou plusieurs nuits supplémentaires couvrant tout ou partie de la prolongation, EXOTISMES ne saurait se voir réclamer le règlement de prestations annexes, de même que cela ne saurait être envisagé comme valant reconnaissance de responsabilité.

4. ANNULATION – REMBOURSEMENT :

4.1 – Du fait du client – Dès le paiement de l'acompte, la réservation est ferme et définitive. En cas d'annulation des pénalités sont dues. Le client s'engage irrévocablement à régler le solde du forfait à hauteur des pénalités d'annulation qui lui incombent. Toute annulation du fait du client entraînera les frais suivants par personne :

- plus de 30 jours avant le départ : 39 € frais de dossier + assurance souscrite non remboursable. En cas d'annulation de billets émis : 200 € par billet
- de 30 à 21 jours avant le départ : 25 % du montant de voyage
- de 20 à 8 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- de 7 à 2 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- moins de 2 jours avant le départ : 100 % du montant du voyage.

En période de haute saison (particulièrement en fin d'année ou de conditions d'annulation différentes enoncées dans les tarifs) les frais peuvent être majorés par les conditions particulières d'annulation des prestataires.
La non-présentation le jour du départ entraîne une pénalité égale à 100 % du montant total du voyage.
Toute interruption de séjour et/ou la renonciation à certaines prestations acquittées ne pourront donner lieu à une demande de remboursement ou d'avoir d'aucune sorte. EXOTISMES propose en supplément une assurance multirisque/voyage qui permet au client qui l'aura souscrite au moment de sa réservation, de bénéficier au remboursement de son voyage selon les dispositions décrites dans le chapitre réservé à cet effet dans la brochure en cas d'annulation dûment justifiée rentrant dans le cadre de cette assurance.
A cet effet, l'assuré doit libérer du secret médical le médecin qui l'a soigné ou consulté, pendant et après le sinistre à l'origine de l'annulation.
4.2 – Du fait d'EXOTISMES – Si avant le départ, EXOTISMES est amenée à annuler purement et simplement le séjour ou le voyage choisi par le client, il sera proposé à celui-ci, dans la mesure du possible des prestations équivalentes au coût comparable. Si le client n'entend pas bénéficier de l'offre de substitution, il obtiendra dès lors le remboursement de l'intégralité des sommes versées sans qu'aucune retenue ne soit effectuée. Si le client n'informe pas EXOTISMES de ses intentions, il sera considéré comme ayant accepté l'offre de substitution. Il obtiendra à titre d'indemnité une somme égale à l'indemnité de résiliation qu'il aurait supporté si la résiliation avait été de son fait.
Si le client entend ultérieurement bénéficier du même séjour et même voyage que celui annulé par EXOTISMES qui a procédé au remboursement, le tarif applicable sera celui de la brochure concernée au jour de la réservation et non celui ayant fait l'objet d'une annulation.
Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est le fait de cas de force majeure, d'événements climatiques ou naturels, mouvements sociaux (cyclones, raz de marée, tremblements de terre, algues, méduses, mousse) ou pouvant entraîner l'impossibilité de profiter de certaines prestations pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

5. CESSION DU CONTRAT :

Conformément à l'article R211-7 du Code du Tourisme: Le(s) cédant(s) doit impérativement informer l'agent de voyages de la cession du contrat par L.R.A.R. au plus tard, 7 jours avant le début du voyage (15 jours pour une croisière) en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse(s) du/des cessionnaire(s) et du/des participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour (Mode d'hébergement et de pension identiques/même formule de voyage/même nombre de passagers/même tranche d'âge pour les enfants)
Cette cession entraîne les frais suivants à acquitter par le client cédant pour effectuer la nouvelle réservation :

- jusqu'au 7ème jour avant le départ : 200 € par personne
- moins de 7 jours avant le départ : se référer aux frais d'annulation

Dans certains cas, les frais de cession pourront être plus élevés. Cette cession sera soumise à la disponibilité des services demandés, sachant que pour certains prestataires, et à certaines périodes, elle peut correspondre à une nouvelle réservation.Dans tous les cas, il reviendra au cessionnaire de s'occuper des formalités d'entrée dans le(s) pays concerné(s).

6. PRIX : Les prix publiés dans ce catalogue indiquent précisément pour chaque voyage ou séjour les prestations comprises dans les prix forfaitaires proposés. Ils ne comprennent pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ, ou postérieurs au retour à l'aéroport, ainsi que les boissons, pourboires et toutes dépenses à caractère personnel au cours du voyage.
Sont inclus dans la durée des voyages :

- le jour du départ à partir de l'heure de convocation à l'aéroport
- le jour du voyage retour, jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient en acceptant le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire. Ce prix forfaitaire comprend, outre le coût de l'ensemble des services prévus, les frais d'organisation (intervention et marge commerciale) qui nous restent acquis. Nos prix forfaitaires sont basés sur un certain nombre de nuits et de services et non sur un nombre de journées entières. De ce fait, si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.
Les prix de la brochure "EXOTISMES" sont des tarifs contractuels négociés avec les hôteliers et sur la base desquels nous sommes facturés. Il est impossible de tenir compte par conséquent de certains tarifs promotionnels pratiqués sur place à certaines dates. Aucune réclamation ou demande de remboursement ne sera prise en considération à ce sujet. De même, si pour quelque raison que ce soit, le client annule ses réservations d'hôtel sur place, aucun remboursement ne sera effectué. Les prix indiqués ont été calculés à partir des données économiques et en fonction des parités monétaires connues au 20/07/10 au jour d'impression de la brochure. Conformément aux articles L 211-12 et R 211-8 du Code du Tourisme, en cas de variation du coût des transports (ex : carburant), des redevances et taxes afférantes aux prestations (ex : taxes aéroport), ou de modification des parités monétaires dont nous ne pourrions éviter la répercussion, un complément de prix pourra vous être réclamé jusqu'à 30 jours avant la date de départ. Cette hausse des prix supportée par l'organisateur du voyage devra être supérieure à 10 % du prix mentionné dans la brochure. Les clients pourront dès lors :
- soit résilier le contrat par Lettre Recommendée avec Accusé de Réception dans le délai de 7 jours à compter du jour de la connaissance de l'augmentation et obtenir le remboursement des sommes versées.
- soit accepter la modification du prix ou du forfait qui sera concrétisé par un avenant.

En cas d'inscription tardive, à – de 8 jours du départ, les documents pourront être remis aux clients à l'aéroport.
Les frais de dossier découlant de celle-ci seront facturés 23 € en sus du tarif de la brochure.
Toute inscription à un forfait sans transport aérien entraînera un supplément de 75 € par dossier. Pour les croisières sans transport aérien les frais de dossier seront de 50 €.
Frais de retour ou de départ différés sans prestations par personne :
(1)Hors vacances scolaires / (2)Pendant les vacances scolaires ou un segment vol en vacances scolaires

	(1)	(2)	
- jusqu'à 7 jours supplémentaires :	AUCUN FRAIS		15 €
- de 7 jours à 14 jours :	50 €	80 €	
- de 15 jours à 1 mois :	80 €	120 €	

REDUCTIONS ENFANTS – Lorsque le prix enfant n'est pas calculé dans les tableaux des prix, les conditions sont les suivantes :

- enfants de moins de 2 ans : 90 % de réduction sur le forfait adulte. Le berceau et la nourriture sont payables sur place. L'enfant n'occupe pas de siège avion individuel.
- enfants de 2 à moins de 12 ans : 50 % sur le forfait de base adulte à condition de loger dans la même chambre des deux adultes
- Si l'enfant est âgé de plus de 2 ans à la date de retour, appliquer pour le billet le supplément tarif enfant de moins de 12 ans pour le retour. Pour les programmes pour lesquels le prix en chambre triple ou quadruple est indiqué, aucune réduction enfant ne sera appliquée sauf mention spéciale stipulée en brochure. Les réductions ne sont applicables que si l'enfant occupe la même chambre que les deux adultes.
- Lorsque le prix enfant est calculé dans les tableaux, il s'agit d'un tarif enfant de moins de 12 ans qui ne peut être appliqué que si les deux accompagnants adultes sont payants et logent dans la même chambre.

7. ACOMPTES :

Pour toute inscription relative à un de nos programmes, l'agence devra obligatoirement percevoir du client, au moment de l'inscription :

- 25 % à plus d'un mois du départ
- 100 % à moins d'un mois du départ, sans rappel de notre part, s'il s'agit d'un solde

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue sera considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation, des frais d'annulation seront donc retenus.

8. TRANSPORT :

EXOTISMES s'efforce de vous proposer un transport offrant les meilleurs garanties de confort, de sécurité et de prix. Toutefois, un transporteur peut être amené à modifier la date d'un départ ou d'un retour, notamment en période de gros trafic ou de grève des personnels du transporteur ou des aérogares, ou pour des raisons de sécurité du voyageur ou pour tout retard dû aux conditions atmosphériques ou techniques.